

En 2016, le salaire mensuel net d'un équivalent temps plein dans le secteur public hospitalier s'élève en moyenne à 2 320 euros, contre 2 112 euros dans le secteur privé hospitalier. Pour le secteur hospitalier dans son ensemble, il a augmenté en moyenne de 0,4 % en euros courants en 2016. En 2017, le salaire moyen dans le secteur public hospitalier continue de progresser (+1,4 % par rapport à 2016) et atteint 2 352 euros.

### **Hausse du salaire net moyen dans le secteur public en 2017 comme en 2016**

Dans le secteur public hospitalier, entre 2016 et 2017<sup>1</sup>, le salaire mensuel net d'un équivalent temps plein a augmenté en moyenne de 1,4 % en euros courants, passant de 2 320 euros à 2 352 euros (*tableau 1*). L'augmentation est de 0,4 % en euros constants (c'est-à-dire déduction faite de l'inflation), dans le prolongement de celle observée l'année précédente (entre 2015 et 2016 : +0,6 % en euros courants ; +0,5 % en euros constants). Les personnels médicaux (médecins, dentistes et pharmaciens, hors sages-femmes<sup>2</sup>) perçoivent un salaire mensuel net moyen en équivalent temps plein (EQTP) de 5 567 euros, en augmentation de 1,4 % en euros courants, tandis que la rémunération moyenne des personnels soignants (sages-femmes, infirmiers, aides-soignants, etc.) s'élève à 2 100 euros en moyenne (+1,1 % depuis 2016). La rémunération des personnels médico-techniques (techniciens de laboratoire, préparateurs en pharmacie, manipulateur électroradiologie médicale, etc.), atteint 2 298 euros en moyenne, celle des personnels administratifs 2 023 euros et celle des personnels techniques et ouvriers 1 935 euros.

### **Le salaire net moyen dans le secteur privé également en hausse en 2016**

Dans le secteur privé hospitalier, en 2016, le salaire mensuel net d'un équivalent temps plein s'élève

en moyenne à 2 112 euros. Entre 2015 et 2016<sup>3</sup>, il a augmenté en moyenne de 0,7 % en euros courants, soit 0,5 %, déduction faite de l'inflation. Les personnels médicaux (hors sages-femmes) perçoivent un salaire mensuel net moyen en EQTP de 5 993 euros, en augmentation de 0,5 % en euros courants, tandis que la rémunération moyenne des personnels soignants s'élève à 1 894 euros en moyenne (+0,4 % depuis 2015). La rémunération des personnels médico-techniques, atteint 2 075 euros en moyenne, celle des personnels administratifs 2 000 euros et celle des personnels techniques et ouvriers 1 953 euros.

### **Un salaire net moyen plus élevé dans les hôpitaux publics**

En 2016, le salaire mensuel net d'un équivalent temps plein s'élève en moyenne à 2 320 euros dans le secteur public et à 2 112 euros dans le secteur privé. Entre 2015 et 2016, il a augmenté en moyenne de 0,4 % en euros courants dans les hôpitaux, public et privé confondus. La répartition par âge et par structure de qualification des personnels de chacun de ces secteurs explique à la fois le niveau de rémunération nette moyenne observée et son évolution. Dans la plupart des filières non médicales, les salariés des cliniques privées perçoivent en général des salaires mensuels nets en EQTP moins élevés que leurs homologues du public. Cette différence est

1. Faute de données sur les cliniques privées en 2017, la présente fiche porte sur l'année 2016 pour ce secteur et sur l'année 2017 pour le secteur hospitalier public. Les comparaisons entre secteurs d'activité sont réalisées sur l'année 2016.

2. Dans cette fiche, les sages-femmes sont regroupées avec le personnel soignant non médical, bien qu'elles fassent partie du personnel médical.

3. Pour cette publication, les données du millésime 2016 ont été recalculées afin de présenter des évolutions annuelles cohérentes entre deux millésimes homogènes. En pratique, les données du millésime 2016 ont été utilisées pour calculer l'évolution des salaires, et cette évolution a ensuite été appliquée aux salaires de 2015 en niveau. Il devient donc possible de comparer ces données avec les données de 2015 publiées dans l'édition 2018 du *Panorama des établissements de santé*. Les principaux changements intervenus dans les DADS sont détaillés dans *l'Insee Première* sur les salaires dans le secteur privé en 2016 (Berger, *et al.*, 2019).

**Tableau 1 Les salaires mensuels nets moyens en équivalent temps plein en 2016 et 2017 par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité**

Catégories socioprofessionnelles regroupées	Secteur public			Secteur privé		Ensemble		
	Structure des effectifs (en %)	Salaire 2016 (en euros)	Salaire 2017 (en euros)	Structure des effectifs (en %)	Salaire 2016 (en euros)	Structure des effectifs (en %)	Salaire 2016 (en euros)	Évolution 2015-2016 (% en euros courants)
<b>Personnels administratifs</b>	<b>10,4</b>	<b>2 007</b>	<b>2 023</b>	<b>14,2</b>	<b>2 000</b>	<b>11,3</b>	<b>2 003</b>	<b>0,4</b>
Cadres de gestion et de direction	0,8	4 420	4 400	2,2	3 745	1,1	4 102	1,0
Professions intermédiaires	3,8	2 111	2 133	3,2	1 990	3,7	2 083	0,5
Employés	5,9	1 622	1 625	8,9	1 611	6,6	1 617	0,2
<b>Personnels soignants</b>	<b>63,6</b>	<b>2 078</b>	<b>2 100</b>	<b>70,5</b>	<b>1 894</b>	<b>65,3</b>	<b>2 026</b>	<b>0,1</b>
Sages-femmes	1,2	2 720	2 757	1,2	2 506	1,2	2 666	0,6
Personnel d'encadrement du personnel soignant	2,4	3 075	3 083	2,1	3 188	2,3	3 098	2,0
Infirmiers	25,8	2 305	2 329	30,0	2 134	26,8	2 255	0,1
Aides soignants et agents de services hospitaliers	31,4	1 781	1 802	33,1	1 540	31,8	1 716	-0,4
Rééducateurs	1,7	2 105	2 138	3,1	2 136	2,0	2 115	0,8
Psychologues	1,2	2 276	2 305	1,0	2 317	1,1	2 283	0,5
<b>Personnels éducatifs et sociaux (professions intermédiaires)</b>	<b>1,5</b>	<b>1 984</b>	<b>2 011</b>	<b>1,9</b>	<b>2 009</b>	<b>1,6</b>	<b>1 990</b>	<b>0,2</b>
<b>Personnels médico-techniques</b>	<b>4,4</b>	<b>2 276</b>	<b>2 298</b>	<b>3,6</b>	<b>2 075</b>	<b>4,2</b>	<b>2 233</b>	<b>0,1</b>
Professions intermédiaires	4,4	2 280	2 302	3,4	2 087	4,2	2 240	0,1
Employés	0,0	1 797	1 852	0,2	1 778	0,1	1 793	-0,2
<b>Personnels techniques et ouvriers</b>	<b>10,9</b>	<b>1 908</b>	<b>1 935</b>	<b>4,0</b>	<b>1 953</b>	<b>9,3</b>	<b>1 913</b>	<b>0,6</b>
Cadres	0,9	3 189	3 211	0,5	3 339	0,8	3 209	0,8
Professions intermédiaires	1,6	2 314	2 313	0,8	2 132	1,5	2 284	1,1
Ouvriers	8,4	1 691	1 711	2,6	1 647	7,0	1 687	-0,1
<b>Personnel médical</b>	<b>7,9</b>	<b>5 491</b>	<b>5 567</b>	<b>4,9</b>	<b>5 993</b>	<b>7,2</b>	<b>5 573</b>	<b>1,2</b>
<b>Contrats aidés</b>	<b>1,2</b>	<b>1 246</b>	<b>1 274</b>	<b>0,9</b>	<b>1 193</b>	<b>1,1</b>	<b>1 235</b>	<b>0,3</b>
<b>Femmes</b>	<b>77,0</b>	<b>2 186</b>	<b>2 218</b>	<b>80,8</b>	<b>1 990</b>	<b>77,9</b>	<b>2 133</b>	<b>0,4</b>
<b>Hommes</b>	<b>23,0</b>	<b>2 768</b>	<b>2 806</b>	<b>19,2</b>	<b>2 622</b>	<b>22,1</b>	<b>2 735</b>	<b>0,4</b>
<b>Ensemble<sup>1</sup></b>	<b>100,0</b>	<b>2 320</b>	<b>2 352</b>	<b>100,0</b>	<b>2 112</b>	<b>100,0</b>	<b>2 266</b>	<b>0,4</b>
<b>Ensemble (hors personnel médical)<sup>1</sup></b>	<b>92,1</b>	<b>2 047</b>	<b>2 072</b>	<b>95,1</b>	<b>1 919</b>	<b>92,8</b>	<b>2 013</b>	<b>0,2</b>
<b>Ensemble (hors contrats aidés)<sup>1</sup></b>	<b>98,8</b>	<b>2 333</b>	<b>2 363</b>	<b>99,1</b>	<b>2 124</b>	<b>98,9</b>	<b>2 278</b>	<b>0,4</b>

1. Y compris personnels non ventilés, hors internes, externes, stagiaires et étudiants.

**Note >** Les personnels non ventilés ne sont pas présentés dans la structure des effectifs, mais leurs salaires sont pris en compte dans le calcul du salaire moyen.

**Champ >** Salariés de France métropolitaine et des DROM (non compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA et les contrats aidés, hors internes, externes, stagiaires et étudiants.

**Sources >** Insee, DADS - grand format 2016, SIASP 2015-2016-2017, traitements DREES.

plus marquée en moyenne pour les personnels soignants (y compris sages-femmes), l'écart de rémunération étant de 184 euros en faveur du public par rapport au privé, et pour les personnels médico-techniques, avec un écart de 201 euros. Les deux filières faisant exception sont celles des personnels techniques et ouvriers et des personnels socio-éducatifs, où l'écart de rémunération est respectivement de 44 euros et de 25 euros en faveur du privé. Le salaire mensuel net moyen en EQTP des personnels médicaux est en moyenne moins élevé dans le secteur public (7,9 % des effectifs salariés), où il est de 5 491 euros, que dans le secteur privé (4,9 %, des effectifs salariés), où il est de 5 993 euros. Toutefois, les comparaisons des salaires moyens des médecins en fonction des différents secteurs se révèlent délicate en raison de la spécificité des modes de rémunération. En effet, dans les cliniques privées, les personnels médicaux exercent le plus souvent en tant que libéraux. Ainsi, les personnels médicaux salariés ne sont pas nécessairement représentatifs de la situation du personnel médical intervenant dans le secteur hospitalier privé.

En 2016, la dispersion des salaires estimée par le rapport interdécile – rapport entre le salaire mensuel net au-delà duquel se situent les 10 % des salariés les mieux payés et celui en deçà duquel se situent les 10 % les moins bien payés – est de 2,3 dans

l'ensemble du secteur hospitalier (*tableau 2*). Il est légèrement plus élevé que celui de 2015. Dans les hôpitaux publics, comme dans les cliniques privées, c'est parmi les professions les plus qualifiées que les salaires sont les plus dispersés. Le rapport interdécile chez les cadres de gestion et de direction est de 3,6 chez les salariés des hôpitaux publics et de 3,4 chez ceux des cliniques privées<sup>4</sup>. Pour les aides-soignants et agents des services hospitaliers, il est respectivement de 1,5 et 1,8 dans les deux secteurs. Ces dispersions s'avèrent globalement stables d'une année sur l'autre.

### Des écarts de salaires selon l'âge beaucoup plus marqués pour les catégories les plus qualifiées

En 2016, un médecin du secteur hospitalier perçoit, en début de carrière, un salaire mensuel net compris en moyenne entre 3 235 euros s'il est âgé de moins de 30 ans et 4 371 euros s'il a entre 30 et 39 ans (*tableau 3*). Entre 50 et 59 ans, il perçoit en moyenne 6 461 euros nets par mois. Cette progression avec l'âge est beaucoup moins prononcée pour le personnel des filières non médicales : les salariés de moins de 30 ans perçoivent en moyenne un salaire mensuel net en EQTP de 1 685 euros et les salariés entre 50 et 59 ans, 2 225 euros.

**Tableau 2** Distribution des salaires mensuels nets en 2016

En euros

Déciles	Secteur public	Secteur privé	Ensemble <sup>1</sup>	
	Salaire 2016	Salaire 2016	Salaire 2016	Évolution 2015-2016 (% en euros courants)
D1	1 473	1 212	1 409	-0,4
<b>Médiane</b>	<b>1 945</b>	<b>1 786</b>	<b>1 910</b>	<b>0,1</b>
D9	3 300	2 910	3 210	1,1
<b>D9/D1</b>	<b>2,2</b>	<b>2,4</b>	<b>2,3</b>	<b>+0,03 point</b>

1. Y compris personnels non ventilés.

**Note >** Hors internes et externes.

**Champ >** Salariés de France métropolitaine et des DROM (non compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA.

**Sources >** Insee, DADS – grand format 2016, SIASP 2015-2016, traitements DREES.

4. Au-delà de ces indicateurs standards de distribution, on peut signaler que la fonction publique hospitalière compte la moitié des postes les plus rémunérateurs de la fonction publique (Goussen, Godet, 2019) et que, parmi le 1 % des rémunérations les plus élevées en France (salariés du secteur public, du secteur privé et non-salariés), on compte 42 % de non-salariés, principalement des médecins libéraux (exerçant en ville ou en clinique privée) et des avocats (Berger, Bonnet, 2020).

Le salaire net moyen des femmes est inférieur de 21 % à celui des hommes dans les hôpitaux publics, de 24 % dans les cliniques privées. Cet écart de rémunération entre femmes et hommes s'explique en partie par une différence de moyenne d'âge (41,7 ans pour les femmes et 44,0 ans pour les hommes) et en partie également par une différence des emplois occupés : en EQTP, 16,4 % des hommes

occupent des postes de la filière médicale – la mieux rémunérée –, alors que c'est le cas pour 4,5 % des femmes seulement. Ces dernières exercent plus souvent des emplois de la filière soignante (infirmières, sages-femmes, aides-soignantes, etc.), 29,5 % d'entre elles sont infirmières et 34,8 % sont aides-soignantes et agentes des services hospitaliers, contre respectivement 16,3 % et 20,5 % des hommes. ■

**Tableau 3** Structure des emplois et salaires mensuels nets moyens en EQTP par tranches d'âge pour le personnel médical et non médical, en 2016

Tranches d'âge	Personnel médical <sup>1</sup>		Personnel non médical		Ensemble <sup>2</sup>	
	Répartition des postes (en %)	Salaire mensuel net moyen (en euros)	Répartition des postes (en %)	Salaire mensuel net moyen (en euros)	Répartition des postes (en %)	Salaire mensuel net moyen (en euros)
Moins de 30 ans	2,2	3 235	18,0	1 685	16,9	1 699
30 à 39 ans	29,5	4 371	25,4	1 896	25,7	2 101
40 à 49 ans	24,0	5 632	26,3	2 062	26,2	2 295
50 à 59 ans	27,9	6 461	26,0	2 225	26,2	2 550
60 ans ou plus	16,4	6 521	4,3	2 639	5,1	3 566

1. Compte tenu de la longueur des études médicales, l'âge de début de carrière se situe souvent au-delà de 30 ans pour ces professions.

2. Y compris personnels non ventilés.

**Note >** Hors internes et externes.

**Champ >** Salariés de France métropolitaine et des DROM (non compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA.

**Sources >** Insee, DADS – grand format 2016-SIASP 2016, traitements DREES.

### Encadré Sources et méthodes

#### Champ

France métropolitaine et DROM (excepté Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le service de santé des armées (SSA), hors stagiaires, internes et externes et y compris contrats aidés. La présente étude porte sur les établissements dont l'activité économique principale relève des activités hospitalières (Code Naf Rev2. 8610Z) ou ayant la catégorie juridique « établissement d'hospitalisation » (7364). Pour le secteur hospitalier, les établissements de la fonction publique hospitalière ayant une activité complémentaire à celles des hôpitaux, comme les activités de blanchisserie, teinturerie de gros (Code Naf Rev2.9601A) ou les services de restauration (Code Naf Rev2. 5629B), sont également pris en compte.

#### Sources

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent annuellement et pour chaque établissement un certain nombre d'informations relatives à l'établissement et aux salariés (la nature de l'emploi et la qualification, le montant des rémunérations versées, etc.). Le système d'information des agents du secteur public (Siasp) exploite notamment les informations contenues dans cette déclaration sur le champ de la fonction publique. Il intègre des concepts et des variables caractéristiques du secteur public, liés notamment au statut de l'agent (grade, échelon, indice, etc.). Les salaires sont estimés à partir du Siasp pour les hôpitaux publics et de la DADS – grand format pour les cliniques privées. ●●●

### ... Définitions

> **Salairé annuel net moyen** : il est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans les déclarations annuelles de données sociales (DADS). Il est net de toutes cotisations sociales, y compris la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Il ne comprend pas les participations (qui ne sont pas imposables). Les calculs sont effectués sur l'ensemble des postes, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel. Les effectifs sont convertis en équivalent temps plein (ETP) au prorata de leur durée de présence et de leur quotité travaillée. Les salaires de chaque poste sont pondérés par leur poids en EQTP pour le calcul des moyennes. Ces EQTP propres au calcul des salaires sont très légèrement différents des ETP utilisés pour la mesure de l'emploi. Sont exclus certains postes correspondant à des éléments de rémunération annexes, ou des postes dont la rémunération horaire est manifestement incohérente. Par exemple, un poste occupé durant six mois à temps plein et rémunéré 10 000 euros compte pour 0,5 ETP, rémunéré 20 000 euros par an. Un poste occupé toute l'année avec une quotité travaillée de 60 % et rémunéré 12 000 euros compte pour 0,6 ETP rémunéré 20 000 euros par an. Le salaire annuel net moyen est obtenu en pondérant les salaires annualisés des postes par le nombre d'ETP.

### Pour en savoir plus

- > **Berger, E., Dennevault, C., Dixte, C., et al.** (2019, octobre). Les salaires dans la fonction publique hospitalière. Insee, *Insee Première*, 1778.
- > **Berger, E., Dennevault, C., Dixte, C., et al.** (2019, octobre). En 2017, dans la fonction publique hospitalière, le salaire net moyen augmente de 1,3 %, soit 0,3 % en euros constants. DREES, *Études et Résultats*, 1132.
- > **Goussen, J., Godet, F.** (2019, février). Les hautes rémunérations dans la fonction publique. En 2016, 1 % des agents, fonctionnaires ou non, gagnent plus de 6 410 euros nets par mois. Insee, *Insee Première*, 1738.
- > **Insee.** (2020, mars). En 2018, le salaire net moyen dans la fonction publique baisse de 1,0 % en euros constants. Insee, *Informations Rapides*, 2020-081.
- > **Ministère de l'action et des comptes publics.** (2019). Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - édition 2019. Disponible sur le site internet de la fonction publique.